

REPUBLIQUE FRANCAISE	
—	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 11	
Pouvoirs : 0	
Pour 8	
Contre /	
Abstention 3	
Date de convocation : 16/01/2025	
Date d'affichage : 31/01/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vingt janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2025/01/008 : Portant régularisation d'une cession et acquisition avec Monsieur Jacques RICHERMOZ**

**Vu** les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 14 octobre 2024 ;

**Vu** la délibération n°2024/11/097 prise en date du 18 novembre 2024 ;

**Vu** la délibération n°2024/11/098 prise en date du 18 novembre 2024 ;

**Vu** le projet de division proposé par Géode, ainsi que son plan établi en date du 04/09/2024 ;

**Considérant** que la Commune de Peisey-Nancroix a validé par deux délibérations précédentes, la cession d'une portion de 203 m<sup>2</sup> pour une somme de 1300,00€ (MILLE-TROIS-CENTS EUROS), ainsi que l'acquisition d'une portion de 120 m<sup>2</sup> pour une somme de 780,00 € (SEPT-CENT-QUATRE-VINGTS) ;

**Considérant** que le plan établis par Géode en date du 04/09/2024 fait état d'une acquisition de 60m<sup>2</sup> par la Commune, soit 390,00€ (TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-DIX EUROS) ;

Monsieur le Maire rappelle le projet validé en Conseil Municipal du 18 novembre 2024.

Il explique que la surface prévue à l'acquisition est de 60m<sup>2</sup> au sein du plan de division du 04/09/2024, remplaçant les 120m<sup>2</sup> indiqués au sein des délibérations précédentes.

La surface de cession reste inchangée.

Le plan annexé prévoit ainsi :

L'acquisition d'une portion de terrain correspondant approximativement à :

- 3 m<sup>2</sup> (TROIS METRES CARRES) ;
- 6 m<sup>2</sup> (SIX METRES CARRES) ;
- 51 m<sup>2</sup> (CINQUANTE-ET-UN METRES CARRES) ;
- La cession d'une portion de terrain (objet de la présente délibération) correspondant approximativement à :
  - 49 m<sup>2</sup> (QUARANTE-NEUF METRES CARRES) ;
  - 154 m<sup>2</sup> (CENT-CINQUANTE-QUATRE METRES CARRES) ;

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **ANNULE ET REMPLACE** les délibérations n°2024/11/097 et n°2024/11/098 ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la portion de terrain indiquée au plan de division, soit 60 m<sup>2</sup> pour 390,00€ ;
- **APPROUVE** la cession de la portion de terrain indiquée au plan de division, soit 203 m<sup>2</sup> pour une somme de 1300,00€ ;
- **INDIQUE** que les frais de dossier et de régularisation d'actes seront supportés par moitié par les deux parties ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation de la régularisation de l'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

